Publié le : 18/07/2025

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20250710-DE2025_86-DE

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le quatre juillet, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Thierry LEBOUCHER, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS : Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
Mme Marie-Sergine BEZARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Absent : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Robert LEBLANC

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 17 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

- 2025-86- COMMUNICATION : site internet

Réseau des communes est le prestataire du site internet de la commune depuis une quinzaine d'années. Depuis quelques mois, il est très difficile de communiquer avec celui-ci notamment pour développer le lien entre le site internet et la borne LUMIPLAN installée dans le hall d'accueil de la mairie. Dans le cadre d'une réunion avec quelques communes de l'intercommunalité et la vice-Présidente, chargé du numérique, un prestataire local a fait une proposition à toutes les communes présentes et intéressées. Le devis s'élève à : **1 960 € HT** et comprend l'hébergement maintenance et support technique, la mise en page et l'intégration du site, l'optimisation et la formation à l'utilisation.

Considérant l'intérêt de l'offre présentée pour accompagner l'évolution des outils numériques de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir l'offre présentée par la Société ARWEB pour un montant de **1 960 € HT.**

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN



Le secrétaire de séance, M. Robert LEBLANC

Mairie de Jugon-les-Lacs
2, Place du Martray – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh